



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 32237

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la loi de bioéthique, actuellement à l'étude. Les progrès de la science en la matière, ainsi que l'essor des biotechnologies, ne manquent pas d'engendrer de nombreuses interrogations sur le plan éthique. Si en effet, il est difficile de nier que l'industrie des biotechnologies est une source d'emploi, de richesse, et qu'elle suscite bon nombre d'attentes, en matière notamment de guérison de certaines maladies génétiques, il ne faut pas perdre de vue que légiférer en la matière est loin d'être anodin. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quels sont ses sentiments à ce sujet, et quelles orientations il entend donner aux débats qui vont avoir lieu au sujet de la loi de bioéthique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32237

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 458